

2008/76 - Modification de la délibération n° 2008/8793 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Batigère Rhône-Alpes pour quatre emprunts d'un montant total de 845 530 € - Opération : acquisition, amélioration de 10 logements (9 logements PLUS et 1 logement PLAI) et d'un commerce situés 29 rue Paul Chenavard (1er) (Direction des Finances) (BMO du 21/04/2008, p. 712)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces quatre rapports qui concernent pour trois d'entre eux les modifications de la garantie d'emprunt pour la production de logement social, et pour l'un d'entre eux la nouvelle garantie d'emprunt qui garantit le financement de la production de logement social sur la ZAC de l'Europe dans le 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ces quatre rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)